

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 6 février 2014 portant désignation des  
membres du conseil d'administration et des vice-  
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement  
supérieur**

**A.Gt 17-06-2015**

**M.B. 06-07-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu la proposition d'une organisation de représentants du personnel des établissements d'enseignement supérieur;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>.4<sup>o</sup>, de l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les mots «suppléante Mme Dominique CABIAUX (CSC-Services publics)» sont remplacés par les mots «suppléant M. Adrien PIERRE (CSC-Services publics)».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juin 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT